





**Procès-verbal  
de la 6e réunion ordinaire  
du conseil d'établissement 2021-2022  
de l'École Brassard/Saint-Patrice**

**1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les bons coups :

- Le mois de l'activité physique,
- Le Trottibus géant
- La chorale : 85 jeunes ont participé. C'était très beau.
- Jour de la Terre : tous les groupes sont sortis marcher.
- L'harmonie. Ils vont jouer au Salésien avec les jeunes de La Ruhe.

Il est proposé par Valérie Nantais-Martin et appuyé par Karine Martin  
QUE : l'ordre du jour soit adopté, sans modification.

CÉ #2022-05-001

➤ ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 MARS 2022**

Modifications :

- 6.1 jusqu'en juin.
- 9.1 Ils fréquentent dorénavant.
- 9.7 le coût sera (enlever le « le ») plus élevé

Il est proposé par Liliane Paradis et appuyé par Isabelle Gérin

QUE : le procès-verbal du 29 mars 2022 soit adopté avec les corrections mineures mentionnées plus haut.

CÉ #2022-005-002

➤ ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**3. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL**

Tous les suivis sont inclus au présent ordre du jour.

**4. PRÉSENTATION ET CONSULTATION DES POINTS #4 À #9 CONCERNANT LE PLIV**



**Procès-verbal  
de la 6e réunion ordinaire  
du conseil d'établissement 2021-2022  
de l'École Brassard/Saint-Patrice**

La direction présente la deuxième partie du document. L'adoption finale se fera en juin.

- Point 4 : modalités pour un signalement.
- Les conflits qui démarrent par les réseaux sociaux sont difficiles à contrôler.
- Retirer « la possibilité de dénoncer par le site web », car cela est déresponsabilisant face au contact avec le titulaire. Cela dépersonnalise l'approche.
- Expliciter l'étape de l'enquête. (Voir point 5)
- Boîte de dénonciation : Ajout au service de garde (oui), cafétéria peut-être ou en d'autres lieux comme la bibliothèque.
- Point 5 : OK
- Point 6 : Confidentialité « à l'extérieur et à l'intérieur de l'école... » ajout.
- Point 8 : Changement de « minimum » par « maximum de 10 jours ».
- Changement : « date d'adoption par le CÉ au 13 juin ».
- Il va falloir créer un canevas pour évaluer le plan de lutte.

**5. ADOPTION DES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE 22-23 ET LES JOURNÉES PÉDAGOGIQUES**

Il n'y a pas de modifications par rapport à l'an dernier, sauf :

- La tarification ajustée en fonctions du ministère :  
L'augmentation = 8,55\$ / j rég. 10,70\$ / pédagogique.
- L'heure pour ajouter un enfant est de 11h.
- 10 jours ouvrables pour s'inscrire aux pédagogiques

L'application « Kooloo » pour prendre ses enfants. C'est favorable.  
Proposition : Mettre en annexe les frais dîneurs. (Ils ne sont pas inclus dans le service de garde). Il serait intéressant pour les parents de leur présenter les frais globaux: services de garde, de dîneur, etc. Il semble y avoir un certain fouillis qui rend les frais gardes et dîneurs difficiles à comprendre pour les parents. Enjeu de compréhension des factures.



**Procès-verbal  
de la 6e réunion ordinaire  
du conseil d'établissement 2021-2022  
de l'École Brassard/Saint-Patrice**

CÉ # 2022-05-003

- Isabelle Guérin propose de garder ça comme ça, mais d'envoyer au CCS l'information sur la problématique et d'éclaircir pour le parent les documents remis.

Il est proposé par Geneviève Legault et appuyé par Isabelle Gérin

QUE : les règles de régie internes du service de garde ainsi que la programmation 22-23 soient adoptées telles que déposées.

➤ **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**6. ÉTABLISSEMENT DES PRINCIPES D'ENCADREMENT DU COÛT DES DOCUMENTS DANS LESQUELS L'ÉLÈVE ÉCRIT, DESSINE ET DÉCOUPE POUR L'ANNÉE 22-23**

Il y a un échange sur la complexité pour les parents de réunir les articles pour les listes d'usage, la procure. Il est proposé de simplifier autant que possible celle-ci en privilégiant les articles les plus courants.

Le Centre de services scolaire des Sommets a adopté la Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents conformément à l'article 212.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP). Cette politique s'applique de façon obligatoire à toutes les écoles.

Conformément à l'article 77.1 de la LIP et dans le respect de l'article 7 de la LIP, la direction d'école a proposé au conseil d'établissement une liste de principes d'encadrements qui seront pris en compte, par le personnel de l'école et la direction d'école, dans le choix des documents visés par le troisième alinéa de l'article 7 de la LIP et dans l'élaboration de la liste du matériel d'usage personnel requis pour les services dispensés par l'école.

Les principes d'encadrement proposés par la direction de l'école seront également pris en compte dans le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études proposés par les enseignants (art. 96.15 LIP).



**Procès-verbal  
de la 6e réunion ordinaire  
du conseil d'établissement 2021-2022  
de l'École Brassard/Saint-Patrice**

Le conseil d'établissement a tenu compte des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées, lorsqu'il a étudié les principes d'encadrement proposés par la direction d'école.

Il est proposé par Geneviève Legault et appuyé par Isabelle Gérin

- D'établir les principes d'encadrement qui seront pris en compte dans l'élaboration des listes de matériels d'usage personnel, du choix des documents visés par le troisième alinéa de l'article 7 de la LIP et du choix de matériels scolaires et du matériel didactique pour l'année scolaire 2022-2023.

Ces principes d'encadrement sont déposés en annexe.

- De mandater la direction pour qu'elle s'assure que les listes préparées par le personnel de l'école respectent lesdits principes, avant de les approuver et de les déposer au conseil d'établissement.

CÉ #2021-005-004

➤ **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**7. RÉSOLUTION CONCERNANT LE CHOIX DES MANUELS SCOLAIRES DIDACTIQUE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 22-23**

En vertu de l'article 96.15 de la LIP, le conseil d'établissement doit être consulté, dans le cadre du budget de l'école, sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études.

Les enseignants ont présenté à la direction une proposition concernant le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement de leur programme. Ces manuels et ce matériel sont approuvés par le ministère de l'Éducation.

Les parents du conseil d'établissement ont pu poser des questions et recevoir des réponses sur les contributions financières exigées qui pourraient découler de ces choix, par exemple, pour des cahiers d'exercices.



**Procès-verbal  
de la 6e réunion ordinaire  
du conseil d'établissement 2021-2022  
de l'École Brassard/Saint-Patrice**

CÉ #2021-005-005

Il est proposé par Geneviève Legault et appuyé par Liliane Paradis

- De donner un avis favorable quant aux dépenses consécutives au choix des manuels et du matériel didactique dont la liste apparaît en annexe.

➤ **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**8. RÉSOLUTION POUR L'APPROBATION POUR LA LISTE DE MATÉRIEL D'USAGE PERSONNEL POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 22-23**

La direction de l'école a proposé au conseil d'établissement, pour approbation, les listes de matériel d'usage personnel requis par l'école, conformément à l'article 77.1 et dans le respect de l'article 7, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> paragraphe de la LIP.

Les listes proposées par la direction :

- ont été élaborées avec la participation des enseignants ;
- respectent le *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* ;
- respectent la Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents, adoptée par le Centre de services scolaire des Sommets ;
- prennent en compte les principes d'encadrement du coût des documents établi pour 20xx-20xx.

Il est proposé par Patricia Gaumont et appuyé par Valérie Nantais-Martin

- D'approuver les listes de matériel d'usage personnel dont l'achat sera demandé aux parents pour 2022-2023, et ce, tout en respectant l'échéancier proposé par la direction :



**Procès-verbal  
de la 6e réunion ordinaire  
du conseil d'établissement 2021-2022  
de l'École Brassard/Saint-Patrice**

CÉ #2021-005-006

- Le 12 avril : Présentation au conseil d'école et consultation auprès des enseignants de l'école;
  - Le 10 mai : Établissement des principes d'encadrement des coûts et de quelques résolutions (choix des manuels scolaires, matériel didactique et liste du matériel d'usage personnel) présentées au conseil d'établissement;
  - Entre le 11 mai et le 24 mai : Révision des procures par les enseignants;
  - Entre le 25 mai et le 31 mai : Mise en page des documents par le secrétariat;
  - Entre le 1<sup>er</sup> juin et le 3 juin : Vérification des procures par la direction ;
  - Lundi 6 juin : Envoi des procures aux membres du conseil d'établissement et du tableau des frais chargés aux parents;
  - Lundi 13 juin : Approbation de l'ensemble des procures ainsi que du tableau des frais chargés aux parents à la séance du conseil d'établissement.
- De mandater la direction pour qu'elle achemine les listes appropriées aux parents.
- **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**
- 9. COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 22-23**  
Il y a statu quo pour l'an prochain
- 10. CONSULTATION QUANT AUX CRITÈRES DE SÉLECTION DU DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT**
- Étant donné le malaise général lié au délai, le CÉ choisit à l'unanimité de ne pas répondre à cette demande.
- 11. INFORMATION DE LA DIRECTION**



**Procès-verbal  
de la 6e réunion ordinaire  
du conseil d'établissement 2021-2022  
de l'École Brassard/Saint-Patrice**

**11.1 ORGANISATION SCOLAIRE 22-23**

La direction présente l'organisation scolaire.

**11.2 FONDS 5 (FONDS À DESTINATION SPÉCIALE) DE NOTRE ÉCOLE**

Point reporté par manque de temps. On demande aux membres de prendre en considération le document déposé.

**11.3 REDDITION DE COMPTE QUANT AUX SORTIES ÉDUCATIVES DE L'ANNÉE EN COURS**

Selon les différents profils, des activités ont été annulées et remplacées par d'autres (plein air). Les élèves du profil Science et robotique iront à la Maison de l'eau, et à O-volt.

**11.4 REDDITION DE COMPTE CONCERNANT LE PLAN DE CONTINGENCE DU SERVICE DE GARDE**

Le plan de contingence n'a pas été appliqué. Il est convenu que ce point ne soit plus statutaire aux prochaines séances du conseil d'établissement.

**11.5 SUIVI QUANT AU CHOIX DU CONCESSIONNAIRE ET PROCHAINES ÉTAPES**

M. Grisé se désiste du processus. Il y a une proposition de la direction afin d'interpeller à nouveau les concessionnaires ayant déjà pris part au processus.

Marie-Hélène Maheu et Geneviève Legault se proposent pour relancer les entreprises.

**11.6 BILAN DU SONDAGE CONCERNANT LES COMMUNICATIONS À L'ÉCOLE**

- Il y a eu 241 réponses.





**Procès-verbal  
de la 6e réunion ordinaire  
du conseil d'établissement 2021-2022  
de l'École Brassard/Saint-Patrice**

- Les répondants sont généralement contents de l'information transmise par les secrétaires et les enseignantes.
- Les autres outils de communication sont moins uniformes :
  - La multiplicité des plateformes semble problématique;
  - Le farfadet est intéressant, mais pourrait plus parler de la vie à l'école pour permettre une meilleure implication et participation à la vie à l'école.
- Certains mentionnent l'abandon de « Classe Dojo » et des messages plus personnalisés lorsque les enfants vieillissent comme dommage.
- Avoir des communications sur le processus pour participer à la vie de l'école.

La prochaine étape de l'équipe vise à proposer des pistes d'action et des messages clés pour mieux transmettre l'information et solliciter les parents de manière plus proactive à s'impliquer (AGA, OPP, bénévolat, etc.).

Félicitations à celles qui ont réalisé cette initiative, Geneviève Legault et Christelle Proulx Cormier.

### **11.7 COVID-19**

De plus en plus, nous entendons qu'il faut apprendre à vivre avec le virus.

### **12. INFORMATION DES ENSEIGNANTS (S'IL Y A LIEU)**

### **13. INFORMATION DU PERSONNEL DE SOUTIEN (S'IL Y A LIEU)**

### **14. INFORMATION DE L'O.P.P. (S'IL Y A LIEU)**

### **15. INFORMATIONS SUR LE COMITÉ DE PARENTS (S'IL Y A LIEU)**

### **16. CORRESPONDANCE**

### **17. QUESTIONS DU PUBLIC**



**Procès-verbal  
de la 6e réunion ordinaire  
du conseil d'établissement 2021-2022  
de l'École Brassard/Saint-Patrice**

**18. VARIA**

Aucun point.

**19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 20h30.

\_\_\_\_\_  
(signature)  
La présidente d'assemblée

\_\_\_\_\_  
(signature)  
Le directeur